

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_046

Objet : Élection de délégués au sein du Syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

JULIE ADJOVI - JACQUES GREMBER - SYLVIE TRACHEZ - YANNICK CORDONNIER - NANCY MILITAO - GAUTHIER VANCAYZEELE - FRÉDÉRIC VERTUN - ARMELLE FLAMENT - YANNICK DESCAMPS - AUDREY RINGOT - ARNAUD DEVILLEZ - SERGE LACONTE - RÉGIS DONDEYNE - RÉGIS DUQUENOY - LUC VAN INGHELANDT - DANIELLE MAMETZ - BERNADETTE POPELIER - ROMUALD GUILLAIN - JEAN-LUC SCHRICKE - DOMINIQUE JOLY - SANDRINE KEIGNAERT - PASCAL DEQUIDT - PHILIPPE MASQUELIER - SERGE SOODTS - CAROLINE LANDTSHEERE - VALENTIN BELLEVAL - GAËL DUHAMEL - CÉLINE SAUZEAU - PHILIPPE GRIMBER - ELISE DORMION-ROUSSEZ - BERNARD DENTENER - JACQUES WYCKAERT - BRIGITTE SCHOONHEERE - GUILLAUME GAMELIN - SOPHIE ANDRE - HAKIM CHAFCHAF - MARIE BOUQUET - VINCENT LEFEBVRE - SOPHIE CAUDRON - PIERRE-LAURENT VANDECAVEYE - SAMUEL BEVER - DOMINIQUE WALBROU - JEAN-FRANÇOIS DAUTRICOURT - PATRICK DEROUILLERS - ELIZABETH BOULET - NATHALIE DEBOUDT - SAMUEL DASSONNEVILLE - MARIE SANDRA - DELPHINE DARTHOIT - BRUNO DARRY - PAMELA VIDOCGUE - JÉRÔME RENIER - THIERRY DEHONDT-BEDAGUE - CLÉMENT VERLET (Suppléant) - JEAN-LUC DEBERT - STÉPHANE DIEUSAERT - CHRISTOPHE DEBREU - FRÉDÉRIC JUDE - LUC EVERAERE - CLAUDE BODELE - BERTRAND CREPIN - STÉPHANIE FENET - BÉRENGÈRE DELATTRE - CAROLE DELAIRE - JEAN-LUC DEHUYSER - EDITH STAELEN - RÉGIS GODEL - VINCENT DUCOURANT - NICOLAS DECORTE (Suppléant) - JEAN-FRANÇOIS DEMON - BENOIT BART - LOUIS LEVEUGLE - DELPHINE RANCHY - ERIC SMAL - ANNE VANPEENE - CORALIE DEVROEDE - CHRISTIAN BELYNCK

Procurations (11) :


Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE


Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_046

Objet : Élection de délégués au sein du Syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 novembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions ;

Vu la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu la prise de compétence « Organisation de la mobilité » au 1er juillet 2021, donnant le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'intercommunalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Cœur de Flandre agglo, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024/038 en date du 2 avril 2024 du conseil communautaire sur la mise en place du principe d'un réseau de transport sur le territoire de Cœur de Flandre agglo ;

Vu la délibération n°2024/205 en date du 17 décembre 2024 du Conseil communautaire sur l'adhésion au Syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France ;

Considérant les statuts du syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Considérant l'intérêt de s'appuyer sur le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités pour nous accompagner dans les différents aspects de la compétence Mobilité ;

Considérant les ressources du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en matière d'outils mutualisés (information voyageur, covoiturage, transport à la demande...) et d'ingénierie pour accompagner Cœur de Flandre agglo dans le déploiement de sa politique de mobilité ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner Madame Laure DOBIGNY en qualité de déléguée titulaire au sein du comité syndical du Syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France,
- de désigner Monsieur Philippe DUHAMEL en qualité de délégué suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

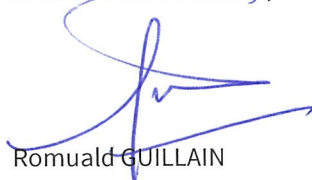
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,


Romuald GUILLAIN

Le Président,


Valentin BELLEVAL

